



Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 12
Votants : 20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 6 décembre 2024
Date d'affichage : le 6 décembre 2024

Le douze décembre deux mille vingt-quatre, sur convocation en date du six décembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michel Guillard, Maire

Présents : GUILLARD Michel, LECOMTE Daniel, FLAURAUD Nathalie, HUOU Jean-Paul, RABINAND Julie, AMORIM Agnès, ARDOUIN Christelle, PICAULT Edern, LAFAYE Guillaume, LEMERCIER Emmanuel, MAURE Sophie, BLAY Daphnée

Pouvoirs : LEROUX Soizic donne pouvoir à RABINAND Julie,
DAUFOUY Stéphane donne pouvoir à FLAURAUD Nathalie
MARTIN Eve-Lise donne pouvoir à ARDOUIN Christelle
CERCLE Yannick donne pouvoir à LECOMTE Daniel
BONHOMME Jean-Claude donne pouvoir à LAFAYE Guillaume
CHAMPENOIS Céline donne pouvoir à AMORIM Agnès
ROUSSEL Michaël donne pouvoir à PICAUT Edern
GUILLOT Marc donne pouvoir à GUILLARD Michel

Absents : LANUZEL Etienne, MASSON Adeline, ONASCH Thibaut

Daniel Lecomte est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

OBJET : 2024/52 – Chapeau-aux-Moines.

Le Conseil Municipal du 13 juin 2024 a prolongé la concession du lotissement du Chapeau-aux-Moines à Loire-Atlantique Développement jusqu'au 31 décembre 2025. Le contrat de concession fait l'objet d'un point d'étape annuel.

Dans ce cadre, Monsieur Montilly, chargé d'opérations à Loire-Atlantique Développement, présente en Conseil le Compte-rendu d'activité de concession (CRAC) 2023, qui détaille l'opération, son état d'avancement et le bilan financier (cf. rapport joint). L'année 2023 a été

marquée par l'instruction du dossier de dérogation par la DDTM et la réalisation d'inventaires complémentaires.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, avec 19 voix pour et 1 voix contre (Daphnée Blay), approuve le CRAC 2023 et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de celui-ci.

Fait à La Chapelle-Launay,
Le 12 décembre 2024

Le Secrétaire de séance, Daniel Lecomte



Le Maire, Michel Guillard

